

NATIONS UNIES

CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE

E/CN.4/1986/12
E/CN.4/Sub.2/1985/52
29 août 1985

Original : FRANCAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Sous-Commission de la lutte contre
les mesures discriminatoires et
de la protection des minorités

Trente-huitième session

Points 6 et 7 de l'ordre du jour

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Quarante-deuxième session
Point 12 du projet de l'ordre
du jour provisoire

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, [Y COMPRIS LA POLITIQUE
DE DISCRIMINATION RACIALE ET DE SEGREGATION AINSI QUE LA POLITIQUE
D'APARTHEID, DANS TOUS LES PAYS,] EN PARTICULIER DANS LES PAYS ET
TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS : [RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
ETABLI EN APPLICATION DE LA RESOLUTION 8 (XXIII)
DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME]

VIOLATIONS FLAGRANTES DES DROITS DE L'HOMME ET PAIX INTERNATIONALE

Lettre datée du 23 août 1985, adressée au Sous-Secrétaire général
aux droits de l'homme par le représentant permanent de l'Egypte
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Je vous prie de trouver ci-inclus, le texte^{*/} du message qui vous est adressé
par S.E. Dr. Esmat ABDEL MEGUID, Ministre des affaires étrangères de la
République arabe d'Egypte, concernant les récentes mesures arbitraires que les
Autorités lybiennes ont prises contre les travailleurs et les ressortissants égyptiens
en violation des droits de l'homme, des droits économiques et sociaux et des lois
et conventions internationales.

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte comme document
officiel sous les points 6 et 7 de l'Ordre du jour de la Sous-Commission de la
lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités ainsi
que sous le point 12 du projet de l'Ordre du jour provisoire de la Commission
des droits de l'homme, afin que la communauté internationale soit saisie de ces
violations en série perpétrées par la Jamahiriya arabe libyenne.

L'Ambassadeur Représentant permanent
(Signé) : Saad Alfarargi

^{*/} Le texte de la lettre datée du 20 août 1985 adressée au Secrétaire général
a été publié sous la cote A/40/569 (annexe) et peut être consulté au secrétariat.